

1



# Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le mardi 6 février 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



**JOURNAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

---

**PREMIÈRE SESSION DE LA**  
**56<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2007**

---

---

**L'HON. HERMÉNÉGILDE CHIASSON,**  
**LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

---

---

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
le mardi 6 février 2007

**PROCLAMATION**

*ATTENDU QUE la troisième session de la cinquante-cinquième législature de la province a été prorogée le 18 août 2006.*

*ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la cinquante-sixième législature de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 6 février 2007, à 11 heures.*



*Fait sous mon seing et le grand sceau de la province, à Fredericton, le 23 novembre de l'an 2006 et de la cinquante-quatrième année du règne de Sa Majesté.*

**PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR**

*Le procureur général,  
Thomas J. Burke, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,  
Herménégilde Chiasson*

La première session de la 55<sup>e</sup> législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis à la greffière de la Chambre par la directrice générale des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

---

La greffière de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, S.H. le lieutenant-gouverneur me charge de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont porté à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez ensuite à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée.

---

La greffière informe la Chambre de la liste des parlementaires éligibles au premier tour de scrutin, que voici :

HUNTJENS, Antoon ;  
McGINLEY, Eugene ;  
STILES, Wally ;  
WILLIAMS, Claude.

M. Williams demande à se désister du premier tour de scrutin. La greffière déclare qu'il lui incombe de présider l'élection à la présidence de la Chambre conformément au Règlement, selon lequel les désistements ne peuvent se faire qu'après le premier tour de scrutin.

La greffière ajoute qu'elle respectera la volonté de l'Assemblée si celle-ci veut suspendre l'application de l'exigence en cause, comme elle y est habilitée moyennant le consentement unanime.

Ayant constaté le consentement à suspendre l'application de l'exigence de l'alinéa 11(8)l) du Règlement, la greffière invite les candidats qui veulent se désister à se lever à leur place et à signifier leur intention de le faire.

Sur ce, M. Williams (Kent-Sud) se lève à sa place et annonce son intention de retirer sa candidature à la présidence de la Chambre.

La greffière informe la Chambre que, en application de l'article 11 du *Règlement de l'Assemblée législative*, il lui incombe de présider l'élection à la présidence.

La greffière donne une explication des modalités d'élection à la présidence :

Les isoloirs, installés aux bureaux de chaque côté du trône, seront ouverts dans quelques instants. Les parlementaires sont priés de se rendre à l'isoloir de circonstance, en suivant le plan déposé sur leurs pupitres, pour obtenir un bulletin de vote et voter pour le candidat de leur choix en inscrivant sur le bulletin de vote, en lettres moulées, les prénom et nom du candidat.

Les greffiers adjoints voudront bien se préparer à distribuer les bulletins de vote.

Les isoloirs sont maintenant ouverts.

---

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

Conformément à l'alinéa 11(8)e) du Règlement, la greffière invite les parlementaires à voter.

La greffière déclare ce qui suit :

Les parlementaires qui n'ont pas voté et désirent le faire sont priés de voter maintenant.

Les parlementaires ayant voté conformément au Règlement, les greffiers parlementaires vont maintenant se retirer de la Chambre et procéder au dépouillement du scrutin.

Avant de suspendre la séance, je signale que, après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des parlementaires à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

La séance est suspendue à 11 h 27 pour le dépouillement du scrutin.

La séance reprend à 11 h 44.

Conformément à l'alinéa 11(8)g) du Règlement, la greffière annonce qu'Eugene McGinley, député de la circonscription électorale de Grand Lake-Gagetown, est dûment élu président de la Chambre.

L'hon. S. Graham, premier ministre et député de la circonscription électorale de Kent, et M. Volpé, député de la circonscription électorale de Madawaska-les-Lacs et chef de l'opposition, escortent M. McGinley

à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, il s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me sou mets maintenant à la Chambre.

Sur ce, M. McGinley prend le fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

---

L'hon. S. Graham, premier ministre transmet le message suivant de S.H. le lieutenant-gouverneur :

Monsieur le président, la greffière ayant fait part à la Chambre de la permission de Son Honneur afin de pourvoir immédiatement à l'élection à la présidence, je dois maintenant informer la Chambre qu'il plaît à Son Honneur que la Chambre propose à son approbation, à 15 h ici-même, la personne élue.

---

À 11 h 52, la séance est suspendue jusqu'à 15 h.

---

15 h

S.H. le lieutenant-gouverneur fait son entrée à la Chambre et prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

La greffière de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur McGinley, S.H. le lieutenant-gouverneur me charge de vous dire qu'il est pleinement conscient de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de

vous élire et qu'il approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

---

Le président dit ce qui suit à Son Honneur :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

La greffière de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'il soit conscient du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

---

Il plaît à S.H. le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la première session de la 56<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite la bienvenue à l'hon. Shawn Graham, à l'occasion de sa première session à titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je souhaite aussi la bienvenue aux députés nouvellement élus et bon succès à toutes les personnes qui assumeront de nouveaux rôles au cours de la session. J'offre également mes meilleurs vœux et mes remerciements aux députés sortants.

Je profite aussi de l'occasion pour exprimer remerciements et gratitude à l'ancien premier ministre Bernard Lord pour ses années de service dévoué à sa province. M. Lord a fidèlement servi les gens de Moncton-Est et du Nouveau-Brunswick au cours des huit dernières années. Nous lui offrons,

ainsi qu'à sa famille, nos vœux les meilleurs et les plus sincères au seuil d'un nouveau départ.

Notre Assemblée accueillera avec plaisir la prochaine personne que choisiront les gens de Moncton-Est pour les représenter.

Le Nouveau-Brunswick est une magnifique province en raison de l'apport des gens du Nouveau-Brunswick. Le 24 novembre 2006, neuf nouveaux membres ont été élevés à l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Il s'agit des personnes suivantes : Richard Gorham, de la péninsule de Kingston ; Joyce Hudson, de Hopewell Hill ; Audrey Ingalls, de Grand Manan ; Martin J. Légère, de Caraquet ; John W. Meagher, de Hanwell ; Arthur Motyer, de Sackville ; Robert Pichette, de Moncton ; Benedict Pothier, de Campbellton ; Jean-Claude Savoie, de Saint-Quentin.

En 2006, trois personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du Canada : Susan Butler, Norman Whitney et l'hon. Aldéa Landry.

Peter Powning a été le lauréat de 2006 du Prix Saidye-Bronfman, plus prestigieuse distinction pour les métiers d'art au Canada.

Marie-Jo Thério a remporté le Félix dans la catégorie Album de l'année, folk contemporain, pour *Les matins habitables*, tandis qu'Annie Blanchard s'est vu remettre le Félix de la chanson populaire de l'année pour *Évangéline*.

Aux Jeux du Commonwealth, à Sydney, Monique Allain a été membre de l'équipe de mission du Canada, tandis que Sarah Forbes, de Fredericton, a participé aux épreuves de hockey sur gazon.

Nous profitons aussi de l'occasion pour saluer les nombreux athlètes, entraîneurs et officiels qui représenteront le Nouveau-Brunswick aux Jeux d'hiver du Canada, qui se dérouleront à Whitehorse, au Yukon, à compter de la fin du mois. Nous leur souhaitons la meilleure des chances.

À chaque rentrée parlementaire, nous rappelons le souvenir d'anciens parlementaires décédés depuis notre dernière séance. Nous honorons aujourd'hui la mémoire de Bruce Smith, qui est entré en politique provinciale en 1987 à titre de député de Carleton-Sud, pour ensuite devenir ministre de l'Approvisionnement et des Services. Réélu en septembre 1991, il a été solliciteur général jusqu'en avril 1994.

En septembre 1995, M. Smith a été réélu, cette fois à titre de député de la nouvelle circonscription de Woodstock, et il a été ministre de l'Approvisionnement et des Services jusqu'à sa démission en juillet 1997. Il a continué de servir les gens de Woodstock jusqu'à sa retraite de la politique en 1999.

Le Canada continue de jouer un rôle actif en vue de faire régner l'ordre et l'espoir dans des centres de conflit de par le monde. Le prix d'un tel apport est souvent lourd. Nous rendons hommage à ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans la pacification des zones de guerre : l'adjudant-chef Robert Girouard, originaire de Bathurst, sergent-major régimentaire du grou-



pement tactique du 1<sup>er</sup> Bataillon du Royal Canadian Regiment, qui était déployé en Afghanistan, et le sergent Michael Todd Seeley, de Fredericton, qui servait dans la 28<sup>e</sup> unité d'infanterie américaine, en Iraq.

Aussi, nos pensées et nos meilleurs voeux de mission réussie et de retour sains et saufs accompagnent les militaires du groupement tactique du 2<sup>e</sup> Bataillon du Royal Canadian Regiment — le 2 RCR — de la Base des Forces canadiennes Gagetown, qui sont partis en mission en Afghanistan ou s'appêtent à le faire.

En outre, depuis la dernière séance de l'Assemblée législative, notre province a porté le deuil d'un certain nombre de personnalités parmi les siens, y compris Charles Hughes, ancien juge en chef du Nouveau-Brunswick, Yvon Durelle, légende canadienne de la boxe, Mitchell Franklin, illustre mécène et homme d'affaires, Jean Cadieux, ancien recteur de l'Université de Moncton et ardent défenseur du bilinguisme, et Bill Thorpe, ancien conseiller municipal de Fredericton, pionnier des réseaux provincial et municipal de sentiers et promoteur du rugby.

Comme nous entamons aujourd'hui une nouvelle session parlementaire, rappelons-nous les fonctions et responsabilités qui nous sont conférées. Au cours des mois à venir, l'Assemblée délibérera et débattrà des questions d'importance immédiate qui touchent de près les gens du Nouveau-Brunswick. Le débat sera vigoureux, les opinions divergeront et les passions seront vives. Tout au long des travaux, faisons honneur à notre obligation de nous conduire conformément aux traditions de la Chambre.

De nombreux exemples témoignent de la façon dont le Nouveau-Brunswick a fait germer une province et un Canada meilleurs. Le Nouveau-Brunswick a créé le premier ministère de la Santé, il a mis en oeuvre l'une des transformations les plus importantes de la gouvernance locale, au moyen du programme Chances égales pour tous, et il demeure la seule province officiellement bilingue au Canada. Notre province a été la première à saisir l'occasion présentée par l'économie de l'information. Votre gouvernement a comme engagement de redonner au Nouveau-Brunswick sa place de chef de file national.

Du 8 au 10 août, le Nouveau-Brunswick accueillera la réunion estivale annuelle 2007 du Conseil de la fédération, à quelle occasion le premier ministre de notre province assumera la présidence du conseil. Ce sera un plaisir pour notre premier ministre, au cours de son mandat d'un an à la présidence, de collaborer avec ses collègues provinciaux et territoriaux afin de renforcer la fédération canadienne.

Pour être autosuffisant dans l'avenir, le Nouveau-Brunswick a besoin maintenant d'un programme de péréquation équitable et fondé sur des principes. Votre gouvernement continuera de plaider en faveur d'un programme fondé sur une norme des 10 provinces et la prise en compte, à 100 %, des recettes, y compris celles qui sont tirées des ressources naturelles.

Votre gouvernement favorisera en outre des partenariats avec le gouvernement fédéral au chapitre de programmes tels que l'enseignement post-secondaire et les transferts de soutien à l'infrastructure.

Votre gouvernement a comme engagement de former des partenariats avec les autres provinces. C'est pourquoi le Nouveau-Brunswick a récemment dirigé la mission du Canada atlantique en Alberta. Cette mission a montré comment le Nouveau-Brunswick peut faire profiter de son expérience en fabrication des entreprises de l'Alberta.

Votre gouvernement continuera de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes et les organismes acadiens pour l'épanouissement de la population francophone et acadienne de la province. Il a créé un poste de sous-ministre associé au ministère de la Santé pour répondre aux besoins de la population francophone et acadienne et mettre en place des mécanismes de concertation continue. Votre gouvernement poursuivra sa collaboration avec les organisateurs du Congrès mondial acadien de 2009 afin d'assurer le succès de cet événement d'envergure internationale et de maximiser les retombées pour la Péninsule acadienne et le Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement continuera de faire valoir notre spécificité et notre dynamisme en tant que seule province officiellement bilingue, et ce, tant au Canada que sur la scène internationale.

Votre gouvernement reconnaît en outre l'importance de vivre selon nos moyens. Les gens du Nouveau-Brunswick font preuve chaque jour de prudence et du sens des responsabilités et s'attendent à la même prudence de la part de leurs élus. Votre gouvernement est engagé à l'égard des budgets équilibrés, de la responsabilité financière et de la transparence. Votre gouvernement respectera la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À cette fin, votre gouvernement déposera son premier budget le 13 mars 2007.

Le 3 octobre 2006, votre nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir en s'engageant à se sentir chaque jour investi d'une mission nettement définie. Un tel engagement a été mis en évidence par les initiatives annoncées le premier jour du mandat. Votre gouvernement a réduit de 3,8 ¢ le litre la taxe provinciale sur l'essence. Des subventions ont été créées pour les étudiantes et étudiants de première année universitaire, et les exigences relatives aux contributions des parents et du conjoint pour les prêts étudiants ont été supprimées. Le domicile, l'avoir et les épargnes des personnes âgées ont été retirés du calcul des frais exigés en foyer de soins. De plus, votre gouvernement a remis au maire de Saint John un protocole d'entente sur l'assainissement du havre.

Les lois habilitantes liées aux initiatives en question seront déposées au cours de la session.

Votre gouvernement est motivé par l'objectif de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick d'ici 20 ans. Atteindre cet objectif suppose une augmentation de la population, de la production économique, de la productivité et des niveaux

de revenu du Nouveau-Brunswick. Grâce à de plus grandes recettes autonomes, votre gouvernement aura une plus grande marge de manoeuvre pour financer les services publics et l'infrastructure. Une économie durable et plus solide réduira la dépendance de la province à l'égard de la péréquation.

Afin d'atteindre l'objectif, votre gouvernement a mis sur pied le Groupe de travail sur l'autosuffisance, qui, à la suite de consultations menées auprès des gens du Nouveau-Brunswick, présentera son rapport en avril. Votre gouvernement répondra à ce rapport au cours de la session parlementaire qui commence.

Les démarches marqueront les prochaines étapes du cheminement vers l'autosuffisance. Elles baliseront la voie vers une transformation inégalée au Nouveau-Brunswick depuis plus d'une génération.

Avant d'entreprendre un voyage important, il faut se préparer. C'est sur de tels préparatifs que mettra l'accent la session parlementaire qui commence.

Votre gouvernement a gagné la confiance des gens du Nouveau-Brunswick en publiant le *Pacte pour le changement*, sur lequel seront fondées un grand nombre des initiatives qui seront présentées au cours des prochains mois. Les pierres angulaires du *Pacte pour le changement* sont les trois E : éducation, énergie et économie.

Votre gouvernement collaborera avec le personnel enseignant, les conseils d'éducation de district et les établissements d'enseignement du Nouveau-Brunswick pour bâtir le meilleur système d'éducation du Canada. Cette année, votre gouvernement présentera un nouveau plan en matière d'éducation. Le ministre de l'Éducation consulte le personnel enseignant, les conseils d'éducation de district, les parents et les élèves au sujet de ce plan d'action fondé sur de nouvelles idées et de nouveaux programmes pour amorcer la transformation de nos écoles.

Fidèle à son engagement, votre gouvernement commencera cette année la mise en oeuvre des recommandations du rapport MacKay visant à améliorer notre système scolaire inclusif et à répondre aux besoins variés de tous nos élèves. Le ministre de l'Éducation comparaitra devant le Comité permanent de l'éducation afin d'amorcer la discussion quant au moyen de donner à chaque enfant au Nouveau-Brunswick la chance de s'épanouir pleinement.

Votre gouvernement manifesterà davantage son engagement à l'égard de l'inclusion scolaire en veillant à ce que les enfants autistes renouent avec l'espoir. Pendant la session, un plan sera annoncé afin d'augmenter, au sein du système, le nombre de travailleuses et travailleurs de soutien en autisme qualifiés.

Votre gouvernement comprend l'importance d'une école pour la collectivité qui l'entoure. Votre gouvernement ira de l'avant avec une nouvelle Politique sur les écoles au sein des communautés, qui améliorera la qualité de

l'éducation dans les collectivités tant rurales qu'urbaines en transformant les écoles en vrais centres d'apprentissage pour l'ensemble de la collectivité.

Le personnel enseignant donnera l'impulsion à des changements vraiment novateurs, et votre gouvernement annoncera de nouvelles mesures visant à appuyer nos meilleurs enseignants et directeurs dans leur rôle de chefs de file en éducation novatrice.

Au cours de la session qui commence, votre gouvernement dévoilera un nouveau programme de reddition de comptes en vue d'améliorer les résultats au chapitre de la littératie en début de scolarité et des apprenants exceptionnels.

Le ministère de l'Éducation et celui des Services familiaux et communautaires travailleront de concert et en partenariat avec des parties prenantes en vue d'élaborer un plan à long terme visant la garde d'enfants et l'apprentissage précoce.

L'accès à un enseignement postsecondaire et à une formation de qualité est d'une importance cruciale dans la création d'une province autosuffisante. Votre gouvernement travaillera de concert avec nos établissements d'enseignement afin que les gens du Nouveau-Brunswick acquièrent les compétences et l'éducation nécessaires pour se réaliser pleinement.

Le mois dernier, votre gouvernement a constitué la Commission sur l'enseignement postsecondaire, chargée d'examiner l'accessibilité ainsi que la pertinence, la qualité, la compétitivité et la collaboration dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick.

Les gens de tout âge au Nouveau-Brunswick feront partie du champ d'étude de la commission, peu importe où ils vivent dans la province et qu'ils aient l'intention de faire des études à temps partiel ou à temps plein. La commission se penchera sur l'ensemble du secteur de l'enseignement postsecondaire et de la formation, y compris les universités publiques, les universités privées, le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, les programmes d'apprentissage, les établissements de formation privés et d'autres aspects de l'alphabétisation et de l'éducation permanente.

Un grand nombre de personnes croient que les frais de scolarité élevés découragent des jeunes du Nouveau-Brunswick de faire des études universitaires. À l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick, l'endettement étudiant, à l'obtention d'un diplôme universitaire, est le deuxième en importance au pays.

Outre les engagements qu'il a honorés le premier jour de son mandat, votre gouvernement déposera une nouvelle *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*, pour tenir compte de l'évolution de l'aide financière aux étudiants au Nouveau-Brunswick et au Canada.

Pour atteindre l'autosuffisance, il sera important d'améliorer les taux d'alphabétisme au Nouveau-Brunswick. Un comité spécial de l'Assemblée législative sera constitué en vue de faire intervenir les gens du Nouveau-Brunswick dans un débat sur les défis que nous pose l'alphabétisation et sur la manière dont nous pouvons les relever collectivement à long terme.

Afin d'améliorer les perspectives et les services pour les adultes, votre gouvernement intégrera nos programmes communautaires d'apprentissage pour adultes. Votre gouvernement améliorera aussi le réseau de bibliothèques publiques et établira des objectifs quant au renforcement du Service des bibliothèques publiques, tel qu'il est souligné dans le *Pacte pour le changement*.

Votre gouvernement appuiera la transformation du Nouveau-Brunswick en chef de file nord-américain au chapitre de la conservation et de la production d'énergie. L'un n'exclut pas l'autre. Votre gouvernement a déjà témoigné de son engagement à l'égard de l'énergie verte, par exemple en annonçant un projet d'énergie éolienne de 75 MW pour le comté d'Albert. Votre gouvernement poursuivra sa recherche de partenaires afin d'explorer davantage le potentiel en énergie marémotrice de nos eaux côtières.

En mettant l'accent sur des sources d'énergie renouvelable et d'énergie de remplacement, votre gouvernement travaillera en étroite collaboration avec Ottawa afin que le Nouveau-Brunswick puisse tirer avantage des programmes fédéraux récemment annoncés en matière d'efficacité, de recherche-développement et de nouvelles technologies dans le secteur énergétique.

Votre gouvernement a donné suite à l'engagement de créer une subvention de 2 000 \$ pour l'efficacité énergétique domiciliaire. Par l'intermédiaire d'Efficacité NB, votre gouvernement est allé encore plus loin en instaurant un plan d'ensemble qui fait du Nouveau-Brunswick le chef de file au Canada au chapitre des programmes d'efficacité énergétique domiciliaire.

Au cours des prochains mois, votre gouvernement examinera les meilleures façons d'aider les secteurs commercial et industriel à accroître leur efficacité énergétique.

Votre gouvernement a respecté deux autres engagements : il a amélioré le modèle de réglementation de l'essence et il a mis en oeuvre une politique de non-débranchement, afin que personne ayant des besoins économiques légitimes dans la province ne se fasse débrancher le courant au plus froid de l'hiver.

De plus, votre gouvernement donnera suite à l'engagement d'étudier la faisabilité d'un second réacteur nucléaire à Point Lepreau et d'examiner la possibilité d'alimenter en gaz naturel le nord de notre province.

En vue de favoriser la croissance du secteur de l'énergie au Nouveau-Brunswick, votre gouvernement prospectera des marchés au Canada atlantique ainsi que dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

Par ailleurs, le ministère de l'Énergie élaborera une nouvelle politique énergétique et examinera l'actuelle *Loi sur l'électricité* afin de s'assurer qu'elle réalise son objet en matière de politique d'intérêt public. Votre gouvernement continuera de collaborer avec un certain nombre de partenaires des secteurs privé et public en vue de profiter de la dynamique que connaît actuellement la province dans le secteur de l'énergie.

En dernier lieu, le ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec Énergie NB afin de veiller à ce que l'entreprise publique soit exploitée avec le plus d'efficacité possible pendant des années à venir.

La décroissance de la population du Nouveau-Brunswick est l'un des défis les plus importants qui se présentent aujourd'hui à notre économie et à notre province. Le Nouveau-Brunswick doit composer avec la dénatalité, le vieillissement démographique, un exode important vers d'autres provinces et des pénuries de main-d'œuvre. Selon les entreprises du Nouveau-Brunswick, les pénuries de ressources humaines constitueront le défi le plus important au cours des cinq prochaines années.

Votre gouvernement reconnaît que l'objectif de l'autosuffisance ne peut être atteint sans relever le défi de la décroissance de la population. Votre gouvernement exposera très bientôt un plan complet visant les défis démographiques auxquels notre province doit faire face.

Votre gouvernement redoublera d'efforts pour favoriser le développement économique et la création d'emplois dans toutes les régions de la province. Le ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick cherchera énergiquement des possibilités de développement au Canada et à l'étranger et redonnera à la province ses lettres de noblesse comme lieu propice aux affaires.

Les petites et moyennes entreprises sont le fer de lance de l'économie néo-brunswickoise. Le *Pacte pour le changement* énonce l'engagement de fournir des capitaux de démarrage d'un montant maximal de 100 000 \$ aux nouvelles entreprises et de 60 000 \$ pour l'expansion et la diversification des entreprises. Votre gouvernement respectera cet engagement et présentera cette année un programme visant à stimuler les investissements en capital pour le démarrage, l'expansion et la diversification des petites entreprises et l'amélioration de leur productivité.

Pour favoriser le développement économique, nous devons aussi assurer la protection des droits des personnes qui investissent dans notre économie.

Une nouvelle *Loi sur les franchises* sera déposée afin que les franchiseurs et franchisés jouissent de conditions plus égales. La loi sera avantageuse pour les petites et moyennes entreprises franchisées ainsi que les entreprises potentiellement franchisables.

En outre, votre gouvernement augmentera la protection des consommateurs et des investisseurs en déposant des modifications de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Votre gouvernement déposera aussi des mesures légis-

latives en vue de moderniser la structure réglementaire dans les secteurs pétrolier et minier.

L'autosuffisance est un objectif pour toutes les régions du Nouveau-Brunswick, qu'elles soient rurales ou urbaines. Votre gouvernement reconnaît que la réalisation de l'autosuffisance peut être plus ardue pour certaines régions de la province. C'est pourquoi votre gouvernement créera l'Initiative pour le nord du Nouveau-Brunswick — l'INNB —, comme il est souligné dans le *Pacte pour le changement*. Cette nouvelle initiative visera à assurer l'infrastructure nécessaire au développement économique du nord de la province. Dans le cadre de l'initiative, le gouvernement collaborera avec les gens du nord du Nouveau-Brunswick en vue d'élaborer un nouveau programme d'action audacieux visant le développement, y compris l'élaboration d'un nouveau programme d'infrastructure pour la région du Nord et celle de la Miramichi.

Nos industries rurales axées sur les ressources sont les traditionnelles pierres angulaires de l'économie du Nouveau-Brunswick. Au prix d'adaptation et de modernisation, ces industries continueront d'être des piliers de l'économie. Votre gouvernement continuera de travailler avec les secteurs en question, afin qu'ils soient en mesure de faire face aux défis et de saisir les occasions qui se présentent, maintenant et dans l'avenir.

Notre industrie forestière s'efforce de réduire les coûts et de demeurer rentable à mesure qu'elle relève les défis avec lesquels elle est aux prises. Votre gouvernement fournira une aide financière stratégique dans la mesure où l'industrie peut montrer qu'elle en a besoin, qu'elle a un plan d'affaires ciblé et réaliste et qu'elle est prête à faire un investissement financier important dans son propre avenir.

Afin de contribuer à réduire la dépendance de l'industrie à l'égard des combustibles fossiles, votre gouvernement rendra accessible de la biomasse forestière aux fins de la cogénération. La biomasse disponible sera limitée à la quantité qui peut être valorisée sans compromettre la santé de nos forêts à long terme.

Votre gouvernement prendra des mesures pour que le bois des terrains boisés privés ait un accès égal et équitable aux usines, en exigeant l'approvisionnement proportionnel des usines en matières ligneuses des terres de la Couronne et des terrains boisés privés tout au long de l'année.

En outre, le ministre des Ressources naturelles modifiera ce printemps le système actuel de tirage des permis de chasse à l'orignal afin d'améliorer les chances des personnes qui n'ont pas réussi à obtenir un permis de chasse à l'orignal au fil de nombreuses années.

L'agriculture et l'aquaculture jouent un rôle important dans l'économie du Nouveau-Brunswick. Après la série exhaustive des consultations en cours auprès des parties prenantes, votre gouvernement amorcera des négociations avec le gouvernement fédéral afin de renouveler pour 2008 l'actuel

Cadre stratégique pour l'agriculture. La nouvelle politique continuera d'assurer la stabilisation du revenu afin d'aider à soutenir l'exploitation agricole familiale et elle ciblera des ressources supplémentaires pour soutenir un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire compétitif et novateur, dans l'intérêt à long terme de notre économie rurale.

Parallèlement, votre gouvernement entreprendra des négociations avec le gouvernement fédéral en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une entente-cadre nationale sur l'aquaculture, qui comprendra des programmes de gestion du risque d'entreprise.

Pour que les collectivités de pêche puissent prospérer, l'industrie doit être en mesure de réagir aux changements dans le secteur. Afin d'aider les pêcheurs et les transformateurs de poissons et fruits de mer de la province à relever les défis qui se posent à l'industrie ainsi qu'à profiter des occasions à saisir, votre gouvernement tiendra le Sommet des pêches du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick reconnaissent depuis longtemps les attraits de la beauté naturelle et de la riche culture de notre province. Votre gouvernement a comme engagement de collaborer avec l'industrie touristique pour que le Nouveau-Brunswick demeure une destination prisée.

La *Loi sur le développement du tourisme*, qui remonte aux années 70, n'est plus adaptée aux besoins de l'industrie touristique. Votre gouvernement mène de vastes consultations auprès de l'industrie et veillera à tenir pleinement compte des préoccupations de celle-ci à l'égard de la loi en vigueur, notamment en ce qui a trait au système de permis d'exploitation des établissements touristiques.

Votre gouvernement consacrera des ressources en vue de créer et d'aider un nouvel organisme qui collaborera avec tous les paliers de gouvernement et avec le secteur privé pour élaborer une stratégie touristique et un plan d'action pour le nord du Nouveau-Brunswick, afin de saisir les possibilités de croissance en matière de tourisme dans cette magnifique région riche sur le plan culturel.

Des liens de transport sécuritaires et efficaces sont essentiels au développement économique de notre province. L'achèvement de la Transcanadienne à quatre voies, cet automne, assurera un corridor commercial efficace pour le transport de nos produits vers les marchés d'exportation.

Votre gouvernement sollicitera la collaboration et le partenariat du gouvernement fédéral afin d'améliorer d'autres routes qui font partie du réseau routier national du Canada, y compris les routes 1, 7, 8, 11 et 17. Au cours de son mandat, votre gouvernement prendra en outre des mesures importantes pour répondre aux besoins en infrastructure routière des régions rurales du Nouveau-Brunswick.

De concert avec les autres provinces de l'Atlantique, votre gouvernement rendra public une stratégie des transports pour la région de l'Atlantique.



En tant que province de l'Atlantique, nous exhorterons le gouvernement fédéral à établir une stratégie sur les portes d'entrée au Canada atlantique afin de profiter de la structure émergente des échanges internationaux et de créer des possibilités de développement économique importantes dans notre région. De plus, votre gouvernement rendra public, plus tard au cours de l'année, une stratégie de transport intermodal au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a tenu son engagement d'établir un horaire permanent de quatre traversées quotidiennes pour les gens de Grand Manan et il entend conclure des ententes contractuelles visant à remplacer le *M.V. Grand Manan* par un nouveau traversier.

Pour faire face au problème des collisions avec la faune sur nos routes, une campagne de sensibilisation sera lancée et d'autres mesures seront prises, y compris l'installation, à compter de juin, de clôtures dans les secteurs où les collisions routières avec des orignaux sont fréquentes.

Un document énonçant une stratégie néo-brunswickoise de transport intelligent sera publié à la fin de l'année. La stratégie exposera l'élaboration et l'application de nouvelles technologies dans le secteur des transports du Nouveau-Brunswick.

Non seulement est-il important que nos routes soient efficaces, mais elles doivent aussi être sécuritaires.

Votre gouvernement tracera la voie au chapitre de la sécurité en déposant des modifications de la *Loi sur les véhicules à moteur* en vue de rendre nos voies de circulation plus sécuritaires. Les changements permettront aux responsables de l'application des lois de sévir contre la conduite avec facultés affaiblies. D'autres mesures seront présentées afin de réduire les excès de vitesse, d'augmenter le port de la ceinture de sécurité et de renforcer la sécurité des enfants à bord de véhicules.

En outre, votre gouvernement apportera à la *Loi sur les véhicules hors route* des changements axés sur l'âge minimal de conduite, les exigences en matière de formation ainsi que la sensibilisation et l'information du public. L'application des mesures modifiées sera aussi une priorité.

Votre gouvernement est engagé à l'égard de collectivités sûres. Nous voyons les conséquences du crime organisé et du trafic de drogues illicites sur nos collectivités, et votre gouvernement prendra des mesures pour les contrer.

Votre gouvernement accorde de l'importance aux conseils de sa population. Pour donner suite aux recommandations d'un comité d'examen formé de parties prenantes, votre gouvernement déposera des modifications de la *Loi sur la Police*.

Votre gouvernement reconnaît la nécessité de protéger le droit des gens du Nouveau-Brunswick à l'information ayant trait aux décisions d'intérêt public, tout en protégeant les renseignements personnels des particuliers. Une révision des mesures législatives sur l'accès à l'information, y compris

celles qui portent sur les renseignements personnels dans les domaines de la santé et de l'utilisation de la technologie des dossiers de santé électroniques, sera entreprise.

Afin que la réalisation de l'autosuffisance soit un franc succès, votre gouvernement a comme engagement de veiller à ce que personne au Nouveau-Brunswick ne soit laissé pour compte. Votre gouvernement a comme engagement de prendre des mesures pour protéger les personnes vulnérables et pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick soient traités équitablement dans le plein respect de leurs droits.

Votre gouvernement est engagé à protéger les enfants du Nouveau-Brunswick et à fournir plus d'aide aux familles. Dans un premier temps, le ministère des Services familiaux et communautaires pourvoira à 20 nouveaux postes en assistance juridique, dont les titulaires assumeront des tâches liées à la préparation de documents de procédure actuellement assumées par les travailleuses sociales et travailleurs sociaux. Ainsi, le personnel en travail social pourra se concentrer davantage sur la prévention et sur les interventions thérapeutiques cliniques.

Dans un deuxième temps, votre gouvernement instaurera un modèle de médiation qui deviendra la principale forme de résolution des différends en matière de protection de l'enfance. Ce modèle permettra aux familles de jouer un rôle déterminant dans le règlement des crises et, en outre, fera des interventions ordonnées par un tribunal un dernier recours.

Dans un troisième temps, votre gouvernement amorcera l'élaboration d'un nouveau modèle d'intervention multidimensionnelle axé sur la prévention et adapté aux besoins des familles, allant du soutien mineur aux services intensifs.

Les services d'adoption font partie intégrante du tissu familial au Nouveau-Brunswick. Pour aider à jumeler les enfants à des familles permanentes, votre gouvernement modernisera le processus d'adoption en modifiant la *Loi sur les services à la famille* et en créant une nouvelle *Loi sur l'adoption internationale*. Les modifications feront en sorte que l'intérêt supérieur de l'enfant demeure au premier plan du processus d'adoption. Les modifications assureront également une prestation de services plus efficace aux personnes du Nouveau-Brunswick qui souhaitent adopter un enfant.

La nourriture, les vêtements et le logement sont parmi les besoins les plus fondamentaux et les plus essentiels d'une société. Pour réaliser la vision d'autosuffisance du Nouveau-Brunswick, nous devons faire en sorte que les logements au Nouveau-Brunswick soient abordables et accessibles. Votre gouvernement rétablira la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme d'habitation fort et proactif afin de répondre aux besoins en matière d'habitation dans les régions rurales et les centres urbains du Nouveau-Brunswick. La société créera des partenariats avec le secteur privé, les municipalités, des associations sans but lucratif et d'autres parties prenantes afin d'atteindre son objectif.

Aussi, le ministère des Gouvernements locaux prévoit la prise et le dépôt, avant la fin de l'année financière en cours, de règlements ayant trait aux logements inhabitables.

Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick ont bâti notre province. Votre gouvernement a comme engagement de les traiter avec dignité et respect. À mesure que notre population prend de l'âge, nous devons impérieusement nous préparer à fournir à nos personnes âgées les bons services au bon moment. À cette fin, votre gouvernement renouvellera sa stratégie des soins de longue durée, en vue de renforcer le continuum de soins pour qu'il réponde aux besoins tant actuels que futurs des personnes âgées. Cette stratégie renouvelée fixera des objectifs qui guideront votre gouvernement dans son approche des défis que le système de soins de longue durée devra relever au cours des 10 prochaines années.

Le 4 décembre 2006, votre gouvernement a respecté son engagement envers les consommateurs et consommatrices du Nouveau-Brunswick de négocier une assurance automobile améliorée et plus équitable. Tel qu'il a été promis, toutes les compagnies d'assurance cesseront le 1<sup>er</sup> mars 2007 d'appliquer le critère du sexe aux fins de la tarification. Votre gouvernement a aussi atteint son objectif d'inciter l'industrie à réduire, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars, ses tarifs d'un taux cumulatif de 13,5 % par rapport à 2006.

Bien que de nombreuses mesures aient été prises, votre gouvernement demeure engagé à assurer la stabilité des tarifs d'assurance automobile. À cette fin, la *Loi sur les assurances* sera modifiée afin d'habiliter les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick à continuer de profiter de tarifs d'assurance raisonnables et de polices d'assurance équitables.

De plus, le processus visant à créer de nouveaux territoires sera amorcé avec l'objectif de mettre en place, d'ici au 30 juin 2007, une structure territoriale redéfinie pour que les dépôts de tarifs de 2008 soient le reflet du régime d'assurance plus moderne.

Afin que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent participer au cheminement vers l'autosuffisance, votre gouvernement a comme engagement de permettre à davantage de personnes handicapées d'obtenir les services et le soutien dont elles ont besoin pour profiter pleinement des possibilités économiques et sociales qui s'offrent aux autres au Nouveau-Brunswick.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est en voie d'élaborer, en tenant compte de l'apport du public, un nouveau plan d'action et une nouvelle stratégie sur les handicaps pour la province. Le conseil distribue un peu partout dans la province un questionnaire portant sur la situation des personnes handicapées et il accueillera à la fin de mai 2007 un important forum public à l'intention des personnes handicapées. Le rapport final ainsi que les recommandations seront rédigés, présentés au gouvernement et rendus publics avant la fin de l'année financière qui vient.

Pour être une province autosuffisante, le Nouveau-Brunswick doit aussi être une province en santé.

En faisant adopter par les familles des modes de vie sains dès le départ, nous verrons une progression du mieux-être dans notre province. Un nouveau Comité spécial du mieux-être sera constitué afin de consulter les gens du Nouveau-Brunswick sur les moyens de faire progresser le mieux-être dans notre province. Votre gouvernement constituera aussi le Comité du premier ministre sur la santé des familles, afin de mener avec les gens du Nouveau-Brunswick un dialogue continu sur des choix de modes de vie sains.

En appuyant les gens du Nouveau-Brunswick et en les incitant à s'alimenter plus sainement, à faire plus d'activité physique, à favoriser la santé mentale et la résilience et à vivre sans tabac, nous pouvons tous contribuer à réduire les maladies et à donner à nos enfants un exemple sain et positif.

Le milieu rural présente des caractéristiques particulières, notamment aux points de vue social, géographique et sanitaire, qui posent des défis et, plus important, nous offrent des possibilités stimulantes d'innover en améliorant, d'une part, la santé des gens du Nouveau-Brunswick qui vivent dans des régions rurales et, d'autre part, l'accès aux services dans ces régions.

Votre gouvernement est fermement engagé à fournir des soins de santé de qualité dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file national en matière de prestation de soins en milieu rural et qu'il le sera. À cette fin, votre gouvernement établira pour la province une Stratégie de santé rurale afin d'améliorer l'accès aux services dans les régions rurales. Il fera appel aux collectivités, aux fournisseurs de soins de santé et à d'autres groupes clés dans l'élaboration de la stratégie.

Votre gouvernement regroupera les services d'ambulance en un seul système d'ambulance provincial intégré qui répondra aux normes internationales de la Commission on Accreditation of Ambulance Services.

Les exploitants des services d'ambulance existants seront traités équitablement lorsque le Nouveau-Brunswick fera la transition au nouveau système provincial. Par ailleurs, les membres du personnel actuel des services d'ambulance se feront offrir un emploi dans le nouveau système ainsi que la possibilité de se perfectionner en vue du travail paramédical en soins primaires.

Des rapports nationaux et provinciaux sur le renouvellement des soins de santé mettent l'accent sur l'importance de profiter de toutes les compétences des fournisseurs de soins de santé et de faire travailler ces fournisseurs en équipe. Votre gouvernement renforcera le rôle du personnel infirmier, du personnel infirmier praticien et du personnel infirmier auxiliaire autorisé. En outre, des postes de personnel infirmier praticien en soins de santé primaires seront créés, notamment dans des centres de santé sexuelle, des

centres de santé mentale communautaires et des foyers de soins de toutes les régions de la santé du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement modernisera la législation du Nouveau-Brunswick en matière de santé publique pour qu'elle soit mieux adaptée aux besoins actuels et aux nouvelles questions, comme la menace d'une pandémie de grippe. Des modifications de la *Loi sur la santé publique* seront proclamées en vue de mieux protéger la santé de la population et de rendre plus souple le système de santé publique.

Un grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick sont aux prises avec la réalité quotidienne de gérer une maladie chronique. Votre gouvernement consultera des groupes clés liés à des professions et à la défense des droits afin de prendre appui sur les meilleures pratiques et les programmes qui existent déjà au Nouveau-Brunswick. Il mettra sur pied une démarche progressive pour faciliter l'accès des diabétiques aux médicaments, aux fournitures et aux instruments nécessaires.

Afin de traiter les questions liées au mauvais usage et à l'abus des stupéfiants et des drogues contrôlées, votre gouvernement établira un Programme de contrôle des ordonnances pour le Nouveau-Brunswick. Le programme sera créé en consultation avec les pharmaciens et médecins et visera à communiquer aux auteurs d'ordonnances des renseignements qui les aideront à prendre des décisions quant aux soins aux malades et qui favoriseront la meilleure prescription et la meilleure utilisation des médicaments visés. Il s'agit du premier élément du dossier de santé électronique.

Pour faire fond sur le travail accompli jusqu'à maintenant par les régions régionales de la santé et le ministère de la Santé, une Stratégie provinciale sur la toxicomanie sera lancée afin de cerner des orientations et des initiatives stratégiques. Les possibilités de lier davantage les services de toxicomanie aux services de santé mentale et aux soins de santé primaires seront définies.

Dans son *Pacte pour le changement*, votre gouvernement a pris l'engagement d'intenter une action en justice contre les compagnies de tabac afin de recouvrer le coût des soins de santé imputables au tabac et d'obliger l'industrie du tabac à rendre des comptes à la population du Nouveau-Brunswick. Par le truchement du processus des marchés publics, votre gouvernement cherche à retenir les services d'un cabinet d'avocats, à raison d'honoraires conditionnels, pour le conseiller sur la manière de plaider sa cause et d'assurer des services juridiques et de représentation en justice en tant que de besoin.

Notre système de soins de santé doit être responsable envers le public et lui rendre compte. Votre gouvernement favorisera l'adoption de pratiques exemplaires, la coopération entre les régions et l'utilisation des nouvelles technologies de télésanté. La planification à long terme sera adoptée pour les ressources humaines du secteur de la santé, ainsi que pour les investissements en capital et en technologies. Votre gouvernement rendra

compte de la gestion des listes d'attente et de l'accès aux soins cliniques. De plus, votre gouvernement abordera les besoins en matière de prestation des soins de santé dans les collectivités francophones, particulièrement dans la Péninsule acadienne.

Votre gouvernement croit que Services Nouveau-Brunswick — SNB — a un rôle important à jouer pour aiguiller les gens du Nouveau-Brunswick vers les services gouvernementaux dont ils ont besoin.

Aujourd'hui, SNB est bien en voie d'établir un registre de biens-fonds totalement électronique et informatisé. Une telle modernisation fera de celui-ci l'un des plus perfectionnés du monde.

En outre, des modifications seront apportées à la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* pour permettre à Services Nouveau-Brunswick de percevoir des paiements volontaires d'amendes imposées par voie de billets de contravention pour des infractions provinciales. La mesure améliorera l'administration de la justice en assurant un mécanisme plus efficient de perception d'amendes imposées par voie de billets de contravention. Elle facilitera aussi l'élargissement du régime de signification de billets de contravention au titre de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales*, pour englober d'autres domaines d'application des lois provinciales.

Une province autosuffisante serait impossible sans l'apport des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick. Les services publics du Nouveau-Brunswick sont considérés depuis longtemps parmi les plus dévoués et les plus compétents du pays. Votre gouvernement est conscient du rôle vital que ces 44 000 hommes et femmes jouent en vue d'améliorer quotidiennement la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement les remercie de leur dévouement incessant dans le cheminement vers l'autosuffisance.

Un dialogue soutenu a été établi entre votre gouvernement et les directions des syndicats des secteurs privé et public du Nouveau-Brunswick. Ce dialogue aidera à renforcer les relations entre votre gouvernement et les syndicats.

Votre gouvernement a comme engagement de protéger les gens du Nouveau-Brunswick en milieu de travail.

Conformément à l'engagement énoncé dans le *Pacte pour le changement*, votre gouvernement entreprendra un examen complet de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Votre gouvernement honorerait cet engagement important. L'examen cernerait les domaines où excelle notre Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Il déterminerait aussi toute amélioration nécessaire.

Des modifications de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* seront déposées afin d'améliorer le fonctionnement des comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans tous les lieux de travail du Nouveau-Brunswick où ils sont obligatoires.

La culture est au coeur de collectivités dynamiques où les gens du Nouveau-Brunswick peuvent vivre et s'épanouir. Lorsque des collectivités investissent dans la culture, non seulement améliorent-elles la qualité de vie de leur population, mais elles aident aussi à attirer et à maintenir une main-d'oeuvre qualifiée, éléments importants d'une économie vigoureuse. Votre gouvernement élaborera, en consultation avec des gens de l'industrie, une stratégie de développement de l'industrie culturelle qui comprendra un plan détaillé visant la croissance de ce secteur, ce qui contribuera à la réalisation de l'autosuffisance.

Votre gouvernement a comme engagement de mettre en oeuvre une Politique du livre, qui comprendra un programme de soutien à la traduction littéraire visant à favoriser l'échange d'idées entre nos collectivités linguistiques et culturelles.

Les Canadiens et Canadiennes, y compris les gens du Nouveau-Brunswick, se préoccupent de plus en plus de l'environnement. Votre gouvernement, s'appliquant à son objectif à long terme de rendre la province autosuffisante en 20 ans, doit aussi veiller à ce que, dans notre cheminement pour atteindre cet objectif, nous protégeons l'environnement comme il le faut.

Cette année, votre gouvernement présentera un plan d'action sur le changement climatique. Ce plan balisera la réduction des émissions de gaz à effet de serre et exposera des stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique. Le plan d'action prévoira un ensemble de mesures réalisables visant à réduire les émissions et à promouvoir le recours aux technologies de pointe.

Le plan comportera aussi des stratégies visant à ce que le changement climatique entre en ligne de compte dans les décisions sur l'aménagement du territoire.

Votre gouvernement proposera aussi des modifications de la *Loi sur l'urbanisme* en vue d'établir, par règlement, une politique d'aménagement provinciale. Cette politique sera assortie d'énoncés d'intérêt provincial liés à l'aménagement, notamment en matière de protection des zones côtières, de localisation du peuplement, d'emplacement des activités industrielles ainsi que de protection de l'eau.

Après réception des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement, votre gouvernement choisira la meilleure option pour l'assainissement de la rivière Petitcodiac.

En outre, votre gouvernement continuera de mettre l'accent sur l'architecture durable, en fonction des principes du Système d'évaluation des

bâtiments écologiques LEED, afin que la conception des bâtiments gouvernementaux soit respectueuse de l'environnement.

Les mesures que prendra votre gouvernement au cours de la session qui commence poseront les jalons pour faire du Nouveau-Brunswick une province autosuffisante. Le gouvernement ne peut réaliser à lui seul l'objectif.

Votre gouvernement a pris de nombreuses mesures en vue de faire intervenir les gens du Nouveau-Brunswick. Le Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif travaillera avec les responsables de ce secteur important afin de renforcer leurs liens avec le gouvernement. Le rapport du groupe d'étude sera présenté au gouvernement en septembre 2007.

Une nouvelle relation s'établit avec les collectivités des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement abordera une question qui est épineuse depuis des décennies, instituera un jour de fête pour célébrer la nouvelle relation et prendra des démarches en vue de créer une tribune qui nous servira pendant longtemps.

Votre gouvernement amorcera un processus en vue d'éliminer la ligne Ganong. Cette ligne arbitraire a été tracée au 19<sup>e</sup> siècle pour séparer les peuples mi'kmaq et malécite. Elle est la source de beaucoup de mésententes entre les peuples autochtones et la province du Nouveau-Brunswick.

Le 24 septembre sera désigné jour du Traité afin de célébrer la signature d'un traité de coopération entre les Britanniques, les Mi'kmaq et les Malécites, à Saint John, le 24 septembre 1778. Dans ce traité, les peuples autochtones et les pionniers de ce qui deviendra le Nouveau-Brunswick s'engagent à travailler ensemble pour défendre le territoire contre les agitateurs.

En dernier lieu, votre gouvernement collaborera avec nos partenaires du gouvernement fédéral et des Premières nations en vue de créer une tribune bilatérale et tripartite où les questions d'intérêt mutuel pourront faire l'objet de discussions et où des solutions équitables et justes pourront être ébauchées.

Votre gouvernement respecte aussi la fonction importante des administrations locales et se réjouit à la perspective de travailler en partenariat avec les collectivités de toutes les dimensions au Nouveau-Brunswick. Pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance, toutes les collectivités, grandes ou petites, rurales ou urbaines, doivent apporter leur pierre à l'édifice. Votre gouvernement a hâte de travailler avec les conseils municipaux, les communautés rurales et les districts de services locaux.

Votre gouvernement continuera de faire intervenir les particuliers et les groupes afin de tracer la nouvelle voie pour notre province.

Pour atteindre l'autosuffisance, il faudra que tous les gens du Nouveau-Brunswick travaillent main dans la main, croient en notre province et adhèrent à notre devise provinciale : L'espoir renaît.



Au cours de la session, les ministres donneront plus de détails sur les initiatives exposées dans le discours du trône.

Des modifications de diverses lois de l'Assemblée législative seront déposées et débattues afin que votre gouvernement continue d'améliorer les services à la population.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

---

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président de la Chambre reprend le fauteuil.

---

Il est ordonné que l'hon. S. Graham, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

---

Le président, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections générales du 18 septembre 2006 pour les diverses circonscriptions électorales de la province.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Jamieson, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

***RAPPORTS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES DÉPUTÉ(E)S DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2006***

***CAMPBELLTON-RESTIGOUCHE-CENTRE # 1***

<i>Roy Boudreau</i>	<i>L</i>	<i>4185</i>
<i>Greg Davis</i>	<i>PC</i>	<i>3297</i>

*Edouard Maltais*  
*Directeur du scrutin*

***DALHOUSIE-RESTIGOUCHE-EST # 2***

<i>Donald Arseneault</i>	<i>L</i>	<i>5502</i>
<i>Ronald Joseph Barriault</i>	<i>PC</i>	<i>2081</i>
<i>Lyndsey Gallant</i>	<i>NPD</i>	<i>454</i>

*Scott Chedore*  
*Directeur du scrutin*

**NIGADOO-CHALEUR # 3**

<i>Roland Haché</i>	<i>L</i>	<i>4313</i>
<i>Gérald Mallais</i>	<i>PC</i>	<i>2597</i>
<i>Lucie Marie Edith Desaulniers</i>	<i>NPD</i>	<i>334</i>

*Solange Basque-Rhéaume*  
*Directrice du scrutin*

**BATHURST # 4**

<i>Brian Kenny</i>	<i>L</i>	<i>3224</i>
<i>Nancy McKay</i>	<i>PC</i>	<i>3037</i>
<i>Blair Lindsay</i>	<i>NPD</i>	<i>328</i>

*Gilles Pratt*  
*Directeur du scrutin*

**NEPISIGUIT # 5**

<i>Cheryl Lavoie</i>	<i>L</i>	<i>2827</i>
<i>Gerry Legere</i>	<i>PC</i>	<i>2436</i>
<i>Charles Fournier</i>	<i>NPD</i>	<i>487</i>

*Nathalie Raymond*  
*Directrice du scrutin*

**CARAQUET # 6**

<i>Hédard Albert</i>	<i>L</i>	<i>4580</i>
<i>Claude L'Espérance</i>	<i>PC</i>	<i>1677</i>
<i>Stephane Doiron</i>	<i>NPD</i>	<i>966</i>

*Aurélien Lanteigne*  
*Directeur du scrutin*

**LAMÈQUE-SHIPAGAN-MISCOU # 7**

<i>Denis Roussel</i>	<i>L</i>	<i>2795</i>
<i>Paul Robichaud</i>	<i>PC</i>	<i>4348</i>
<i>Juliette Paulin</i>	<i>NPD</i>	<i>418</i>

*Jean-Eudes Savoie*  
*Directeur du scrutin*

**CENTRE-PÉNINSULE-SAINT-SAUVEUR # 8**

<i>Denis Landry</i>	<i>L</i>	<i>4146</i>
<i>Louis-Philippe McGraw</i>	<i>PC</i>	<i>3164</i>

*Sylvie Robichaud*  
*Directrice du scrutin*

**TRACADIE-SHEILA # 9**

<i>Serge Rousselle</i>	L	3281
<i>Claude Landry</i>	PC	4043
<i>Stéphane Richardson</i>	IND	250

*Yves Renauld*  
Directeur du scrutin

**BAIE-DE-MIRAMICHI-NEGUAC # 10**

<i>Carmel Robichaud</i>	L	3074
<i>Guy Vautour</i>	PC	1927
<i>Roger Duguay</i>	NPD	1778

*Nathalie Rousselle-LeClair*  
Directrice du scrutin

**MIRAMICHI-BAIE-DU-VIN # 11**

<i>Bill Fraser</i>	L	4171
<i>Michael J. (Tanker) Malley</i>	PC	2713
<i>Dwayne R. Hancock</i>	NPD	177

*Thomas G. Williston*  
Directeur du scrutin

**MIRAMICHI-CENTRE # 12**

<i>John Winston Foran</i>	L	3746
<i>George Smith</i>	PC	2732
<i>Douglas T. Mullin</i>	NPD	258

*B. Gilmore Stothart*  
Directeur du scrutin

**MIRAMICHI-SUD-OUEST # 13**

<i>Rick Brewer</i>	L	3310
<i>Brent Taylor</i>	PC	2826
<i>Lydia Calhoun</i>	NPD	216

*Leslie I. Greene*  
Directrice du scrutin

**ROGERSVILLE-KOUCHIBOUGUAC # 14**

<i>Emery Comeau</i>	L	3112
<i>Rose-May Poirier</i>	PC	4332
<i>Oscar Doucet</i>	NPD	356

*Jean-Louis Gigou*  
Directeur du scrutin

**KENT # 15**

<i>Shawn Michael Graham</i>	L	3508
<i>Aldeo Saulnier</i>	PC	3049
<i>Graham Cox</i>	NPD	209

*Shirley Warren*  
Directeur du scrutin

**KENT-SUD # 16**

<i>Nadine Hébert</i>	L	3463
<i>Claude Williams</i>	PC	4890

*Roseline Maillet*  
Directrice du scrutin

**SHEDIAC-CAP-PELÉ # 17**

<i>Victor E. Boudreau</i>	L	5151
<i>Léo Doiron</i>	PC	3572
<i>Charles Vautour</i>	NPD	281

*Jacques Côté*  
Directeur du scrutin

**TANTRAMAR # 18**

<i>John Higham</i>	L	1718
<i>Mike Olscamp</i>	PC	2690
<i>Virgil Hammock</i>	NPD	536

*Denise Martin*  
Directrice du scrutin

**MEMRAMCOOK-LAKEVILLE-DIEPPE # 19**

<i>Bernard LeBlanc</i>	L	3845
<i>Fortunat Duguay</i>	PC	2680
<i>Carl Bainbridge</i>	NPD	287

*Simone Smith*  
Directrice du scrutin

**DIEPPE-CENTRE-LEWISVILLE # 20**

<i>Bruno Roy</i>	L	4289
<i>Cy (Richard) LeBlanc</i>	PC	4347
<i>Valier Santerre</i>	NPD	271

*O'Neil Arseneau*  
Directeur du scrutin

**MONCTON-EST # 21**

<i>Brian Gallant</i>	L	2828
<i>Bernard Lord</i>	PC	3816
<i>Mark Robar</i>	NPD	319

*Donald Estey*  
Directeur du scrutin

**MONCTON-OUEST # 22**

<i>Gene Joseph Devereux</i>	L	3015
<i>Joan MacAlpine-Stiles</i>	PC	3318

*Boyd Anderson*  
Directeur du scrutin

**MONCTON-NORD # 23**

<i>Michael B. Murphy</i>	L	2946
<i>Marie-Claude Blais</i>	PC	2462
<i>Cindy Rix</i>	NPD	317

*Alan Taylor*  
Directeur du scrutin

**MONCTON-CRESCENT # 24**

<i>Shirley Smallwood</i>	L	3278
<i>John W. Betts</i>	PC	4273
<i>Ian Thorn</i>	NPD	283

*Kelly Power*  
Directrice du scrutin

**PETITCODIAC # 25**

<i>Terry Keating</i>	L	2093
<i>Wally Stiles</i>	PC	4603
<i>Rebecca Lewis-Marshall</i>	NPD	396

*Rose E. Horsman*  
Directrice du scrutin

**RIVERVIEW # 26**

<i>Ward White</i>	L	2296
<i>R. Bruce Fitch</i>	PC	4326
<i>Richard Grant</i>	NPD	204

*Harry Lord*  
Directeur du scrutin

**ALBERT # 27**

<i>Clark Butland</i>	L	1902
<i>Wayne Steeves</i>	PC	4439

*Lois C. Butland*  
Directrice du scrutin

**KINGS-EST # 28**

<i>LeRoy Armstrong</i>	L	2790
<i>Bruce Northrup</i>	PC	4065
<i>Dana Robert Brown</i>	NPD	248

*Nancy F. McLeod*  
Directrice du scrutin

**HAMPTON-KINGS # 29**

<i>Linda Watson</i>	L	1775
<i>Bev Harrison</i>	PC	4187
<i>Pat Hanratty</i>	NPD	915
<i>John Sabine</i>	IND	255

*Richard Thorne*  
Directeur du scrutin

**QUISPAMSIS # 30**

<i>Mary Schryer</i>	L	3625
<i>Brenda Fowlie</i>	PC	3108
<i>Lorena (L. A.) Henry</i>	NPD	334

*Joanne Nice*  
Directrice du scrutin

**SAINT JOHN-FUNDY # 31**

<i>Stuart Jamieson</i>	L	3123
<i>Jim Huttges</i>	PC	2132
<i>Mark LeBlanc</i>	NPD	377

*Susan Ewing*  
Directrice du scrutin

**ROTHESAY # 32**

<i>Paul Barry</i>	L	2765
<i>Margaret-Ann Blaney</i>	PC	2856
<i>Troy Polchies</i>	NPD	249

*Lorne McGuigan*  
Directeur du scrutin

**SAINT JOHN-EST # 33**

<i>Roly MacIntyre</i>	L	3390
<i>Joe Mott</i>	PC	1856
<i>Maureen E. Michaud</i>	NPD	392

*Vince Fletcher*  
Directeur du scrutin

**SAINT JOHN HARBOUR # 34**

<i>Ed Doherty</i>	L	2788
<i>Idee Inyangudor</i>	PC	1139
<i>Dan Robichaud</i>	NPD	547
<i>David Raymond Amos</i>	IND	44

*David J. (Paddy) Addison*  
Directeur du scrutin

**SAINT JOHN PORTLAND # 35**

<i>Colleen Knudson</i>	L	2710
<i>Trevor Arthur Holder</i>	PC	2987
<i>Clare A. Mudge</i>	NPD	281

*Jane Beyea*  
Directrice du scrutin

**SAINT JOHN LANCASTER # 36**

<i>Abel LeBlanc</i>	L	4002
<i>Peter Hyslop</i>	PC	2499
<i>Jennifer Carkner</i>	NPD	283

*David Lake*  
Directeur du scrutin

**FUNDY-RIVER VALLEY # 37**

<i>Jack Keir</i>	L	2800
<i>Borden DeLong</i>	PC	2594
<i>Percy Ward</i>	NPD	285
<i>Colby Fraser</i>	IND	386

*Margaret Lawson*  
Directrice du scrutin

**CHARLOTTE-LES-ÎLES # 38**

<i>Rick Doucet</i>	L	3619
<i>Wayne Sturgeon</i>	PC	2627
<i>Sharon Greenlaw</i>	NPD	267

*Jeanette Mitchell*  
Directrice du scrutin

**CHARLOTTE-CAMPOBELLO # 39**

<i>Robert N. Tinker</i>	<i>L</i>	2876
<i>Tony Huntjens</i>	<i>PC</i>	3157
<i>Andrew Graham</i>	<i>NPD</i>	317

*James G. McKim*  
*Directeur du scrutin*

**OROMOCTO # 40**

<i>Shelby Mercer</i>	<i>L</i>	1451
<i>Jody Carr</i>	<i>PC</i>	3181
<i>Stephen Beam</i>	<i>NPD</i>	157

*Marie J. Smith*  
*Directrice du scrutin*

**GRAND LAKE-GAGETOWN # 41**

<i>Eugene McGinley</i>	<i>L</i>	3528
<i>Jack Carr</i>	<i>PC</i>	3309
<i>Helen Marie Partridge (MacLean)</i>	<i>NPD</i>	411

*Alvena Bailey*  
*Directrice du scrutin*

**FREDERICTON-NASHWAAKSIS # 42**

<i>T. J. Burke</i>	<i>L</i>	3862
<i>Mike Smith</i>	<i>PC</i>	3697
<i>Aaron Doucette</i>	<i>NPD</i>	304

*Fred Trites*  
*Directeur du scrutin*

**FREDERICTON-FORT NASHWAAK # 43**

<i>Kelly Lamrock</i>	<i>L</i>	3817
<i>Heather Hughes</i>	<i>PC</i>	2800

*Barb Garrity*  
*Directrice du scrutin*

**FREDERICTON-LINCOLN # 44**

<i>Greg Byrne</i>	<i>L</i>	3273
<i>William Forrestall</i>	<i>PC</i>	2410
<i>Allison Brewer</i>	<i>NPD</i>	1040

*Connie Ladds*  
*Directrice du scrutin*



**FREDERICTON-SILVERWOOD # 45**

<i>Rick Miles</i>	<i>L</i>	3329
<i>Brad Green</i>	<i>PC</i>	2866
<i>Dennis Atchison</i>	<i>NPD</i>	812

*Alberta (Bobbie) McNutt*  
Directrice du scrutin

**NEW MARYLAND-SUNBURY-OUEST # 46**

<i>Les Smith</i>	<i>L</i>	2654
<i>Keith Ashfield</i>	<i>PC</i>	3209
<i>Brecken Rose Hancock</i>	<i>NPD</i>	306

*Terence E. Youngblood*  
Directeur du scrutin

**YORK # 47**

<i>Trent Jewett</i>	<i>L</i>	2943
<i>Carl Urquhart</i>	<i>PC</i>	3100
<i>Derek Simon</i>	<i>NPD</i>	382

*Lynn Thornton*  
Directrice du scrutin

**YORK-NORD # 48**

<i>Larry Jewett</i>	<i>L</i>	2854
<i>Kirk MacDonald</i>	<i>PC</i>	4061
<i>Anne M. Leslie</i>	<i>NPD</i>	379

*Reginald C. Davis*  
Directeur du scrutin

**WOODSTOCK # 49**

<i>Art Slipp</i>	<i>L</i>	2936
<i>David N. Alward</i>	<i>PC</i>	3868
<i>Garth Derrald Brewer</i>	<i>NPD</i>	345

*Heather A. Craig*  
Directrice du scrutin

**CARLETON # 50**

<i>Gwen Cullins-Jones</i>	<i>L</i>	2086
<i>Dale A. Graham</i>	<i>PC</i>	4148
<i>Jason Robar</i>	<i>NPD</i>	235

*Lori Ann Tweedie*  
Directrice du scrutin

**VICTORIA-TOBIQUE # 51**

<i>Larry R. Kennedy</i>	L	4024
<i>Chris McLaughlin</i>	PC	1443
<i>Paul Kendal</i>	NPD	153

*Marietta J. Inman*  
Directrice du scrutin

**GRAND-SAULT-DRUMMOND-SAINT-ANDRÉ # 52**

<i>Ronald Ouellette</i>	L	3752
<i>Maurice Picard</i>	PC	2733
<i>Pierre Cyr</i>	NPD	260

*Rachel Thériault*  
Directrice du scrutin

**RESTIGOUCHE-LA-VALLÉE # 53**

<i>Burt Walter Paulin</i>	L	2806
<i>Percy Mockler</i>	PC	3835
<i>Alain Martel</i>	NPD	599

*Louiselle Bastille*  
Directrice du scrutin

**EDMUNDSTON-SAINT-BASILE # 54**

<i>Jean Louis Johnson</i>	L	2000
<i>Madeleine (Mado) Dubé</i>	PC	5631
<i>Michel Bossé</i>	NPD	240

*Gérard Y. Verret*  
Directeur du scrutin

**MADAWASKA-LES-LACS # 55**

<i>Elaine Albert</i>	L	2299
<i>Jeannot Volpé</i>	PC	4271
<i>Jeff Thibodeau</i>	NPD	183

*Gérard Dubé*  
Directeur du scrutin

---

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

---

Sur la motion de M<sup>me</sup> Lavoie, appuyée par M. Brewer, il est résolu que le discours de S.H. le lieutenant-gouverneur soit mis en délibération sur-le-champ.

---

M<sup>me</sup> Lavoie, députée de la circonscription électorale de Nepisiguit, appuyée par M. Brewer, député de la circonscription électorale de Miramichi-Sud-Ouest, propose une adresse en réponse au discours de S.H. le lieutenant-gouverneur, adresse dont elle donne lecture de sa place et qu'elle fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)  
le 6 février 2007

À Son Honneur,  
l'honorable Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Volpé, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Madawaska-les-Lacs.

---

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Jamieson, il est résolu que soient nommés vice-présidents de la Chambre Roy Boudreau, député de la circonscription électorale de Campbellton—Restigouche-Centre, et Brian Kenny, député de la circonscription électorale de Bathurst.

---

La séance est levée à 16 h 45.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

### Rapports annuels

Corporation de financement des municipalités, 2005,	(26 juin 2006) ;
commissaire aux conflits d'intérêts, 2005-2006,	(30 juin 2006) ;
<i>Activités législatives</i> , 2005	(8 août 2006) ;
Société des alcools, 2005-2006	(22 septembre 2006) ;
Société de gestion des placements, 2005-2006	(27 septembre 2006) ;
Services Nouveau-Brunswick, 2005-2006	(1 <sup>er</sup> octobre 2006) ;
Conseil de la recherche et de la productivité, 2005-2006	(20 octobre 2006) ;
bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2005	(25 octobre 2006) ;
Société de voirie, 2005-2006	(7 novembre 2006) ;
Conseil consultatif des aînés, 2005-2006	(10 novembre 2006) ;
Commission des produits forestiers, 2005-2006	(10 novembre 2006) ;
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, 2005-2006	(10 novembre 2006) ;
ministère des Transports, 2005-2006	(10 novembre 2006) ;
ministère des Ressources naturelles, 2005-2006	(15 novembre 2006) ;
ministère des Relations intergouvernementales et internationales, 2005-2006	(15 novembre 2006) ;
Bureau des ressources humaines, 2005-2006	(15 novembre 2006) ;
ministère de la Sécurité publique, 2005-2006	(16 novembre 2006) ;
Commission du travail et de l'emploi, 2005-2006	(17 novembre 2006) ;
ministère du Tourisme et des Parcs, 2005-2006	(20 novembre 2006) ;
Centre communautaire Sainte-Anne, 2005-2006	(22 novembre 2006) ;
ministère des Finances, 2005-2006	(23 novembre 2006) ;
Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, 2005-2006	(28 novembre 2006) ;
ministère de l'Approvisionnement et des Services, 2005-2006	(6 décembre 2006) ;
Gestion provinciale Ltée, 2005-2006	(7 décembre 2006) ;
comptes publics, exercice terminé le 31 mars 2006, volume 2 (information supplémentaire)	(8 décembre 2006) ;
comptes publics, exercice terminé le 31 mars 2006, volume 5, (traitements des organisations)	(8 décembre 2006) ;
vérificateur général, volume 1, 2006	(12 décembre 2006) ;
Commission des droits de la personne, 2005-2006	(12 décembre 2006) ;
Corporation financière de l'électricité, 2005-2006	(13 décembre 2006) ;
Commission des entreprises de service public, 2005-2006	(20 décembre 2006) ;
Société de développement régional, 2005-2006	(20 décembre 2006) ;
ministère des Entreprises Nouveau- Brunswick, 2005-2006	(2 janvier 2007) ;
Commission des loteries, 2005-2006	(3 janvier 2007) ;
ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, 2005-2006	(4 janvier 2007) ;
ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture, 2005-2006	(8 janvier 2007) ;

comptes publics, exercice terminé le 31 mars 2006, volume 3, (états financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions)	(12 janvier 2007) ;
ministère de la Santé, 2005-2006	(17 janvier 2007) ;
ministère de la Justice et de la Consommation et procureur général, 2005-2006	(18 janvier 2007) ;
Conseil consultatif de la jeunesse, 2005-2006	(23 janvier 2007) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2005-2006	(24 janvier 2007) ;
Commission de police, 2005-2006	(31 janvier 2007) ;
bureau du contrôleur, 2005-2006	(1 <sup>er</sup> février 2007) ;
ministre des Finances, dépenses des députés (paragraphe 30(3) de la <i>Loi sur l'Assemblée législative</i> )	(25 janvier 2007) ;
ministère des Services familiaux et communautaires, 2005-2006	(5 février 2007) ;

### Autres documents

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, <i>2005 : Rapport aux intervenants : Unissons nos efforts</i>	(7 juillet 2006) ;
<i>Un rapport sur la surveillance de la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick pour l'année 2004</i>	(17 juillet 2006) ;
<i>Rapport destiné à la population néo-brunswickoise : Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick : 2005</i>	(16 août 2006) ;
<i>États financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2006</i>	(16 août 2006) ;
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts du Nouveau-Brunswick, <i>Rapport au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sur l'investigation, par l'hon. Patrick A.A. Ryan, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet des allégations faites par M. Donald Arseneault, député de Dalhousie—Restigouche-Est, de contraventions possibles à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif par le vice-premier ministre Dale Graham, député de Carleton et ministre des Ressources humaines</i>	(17 octobre 2006) ;
<i>La Forêt publique : Rapport sur l'état des forêts 2006</i>	(15 décembre 2006) ;
<i>Examen indépendant de la situation financière du gouvernement : Décembre 2006 (rapport Grant Thornton) et Sommaire</i>	(2 février 2007).